

Economie | Économie : un réseau de troc inter-entreprises



L'Agence de développement économique Talence Innovation (TISD) et le Réseau BarterLink officialisent leur partenariat ce lundi 29 avril au Château de Thouars à Talence. L'association TISD existe depuis 2004. Elle est l'interface entre le monde économique et les écoles à travers notamment l'innovation par le biais de « Talence Pépinière ». Barterlink, quant à elle, est un réseau de troc de biens, services ou de compétences entre les entreprises. Le réseau bordelais compte plus de 500 entreprises-membres. Ce type de modèle est quasiment inexistant en France, malgré une certaine notoriété à l'étranger.

Quand les entreprises se mettent à l'économie de partage... Le Réseau Barterlink est un lieu où tout se vend, du bien au service en passant par la compétence. A l'occasion de l'officialisation du partenariat entre Talence Innovation Sud Développement et Barterlink, le fondateur de cette dernière, Sylvain Lhommée, explique son leitmotiv : « Nous partons du principe que tout se vend. C'est pour cela que nous incitons les entreprises à échanger entre elles des prestations, des biens, des services ou même des compétences ». Par exemple, le musicien bordelais Julien Bischerour a mis à disposition une sono à différentes entreprises membres du réseau. De même, une avocate membre de BarterLink souhaitait changer la musique d'accueil de son standard, Julien Bischerour en a composé la bande originale. Grâce à ces échanges, le musicien a pu louer la péniche Marco Polo l'espace d'une soirée pour en concert.

Les transactions sur le Réseau BarterLink se font avec une monnaie créée pour l'occasion : le Link. A l'instar des monnaies locales, un Link correspond à un euro. Pour ce qui est des questions comptables et fiscales, Sylvain Lhommée se veut rassurant : « si ce n'était pas un modèle viable, nous ne nous parlerions pas aujourd'hui. Le principe est extrêmement simple : à l'occasion d'une vente, par exemple la prestation d'un traiteur, il va émettre une facture. A partir d'ici, tout est dit. La seule particularité, c'est que la facture n'est pas réglée par un mode de paiement traditionnel comme le chèque, le virement ou la carte bleue. Le règlement est dit 'par compensation' sur BarterLink ». Le paiement par compensation est un mode encore peu connu, mais autorisé légalement.

Un réseau ancré localement

Ce réseau, qui se voit plus comme un complément qu'une alternative rassemble aujourd'hui plus de 500 entreprises, allant du grand groupe à la micro ou auto-entreprise. L'adhésion au réseau est gratuite, BarterLink

prend une commission de 15% sur les échanges que font les entreprises-membres. La majorité des entreprises sont bordelaises, dont le territoire est un « excellent laboratoire », explique Fabien Brette, consultant chez BarterLink. Selon lui, l'attractivité économique, le dynamisme et la proximité de Bordeaux avec d'autres grandes villes comme Toulouse ou maintenant Paris sont des éléments favorables au fonctionnement du réseau BarterLink. « Dès que nous avons atteint les 200 ou 300 entreprises sur le territoire bordelais, nous avons réussi à nous exporter ailleurs dans la région et en France. Ainsi, nous sommes présents à Nancy, Metz, mais aussi Nantes, Quimper, Angoulême et Saintes.

Talence Innovation : un partenariat bénéfique pour tous

L'agence de développement économique Talence Innovation Sud Développement fédère entreprises et établissements scolaires du Sud Bordeaux et fait partie du Réseau BarterLink. Ainsi, par le biais du partenariat entre TSID et BarterLink, toutes les entreprises adhérentes à TSID, le Groupement des Entreprises Talençaises mais aussi quelques associations de Gradignan peuvent intégrer le réseau, avec un crédit initial de 200 Links. Autre nouveauté en parallèle du partenariat : BarterLink lance un nouveau modèle économique en marge du 15% de commission déjà existant. A partir de maintenant, la commission que prend BarterLink sur les échanges des entreprises peut baisser. En effet, un système de paliers de dégressivité a été mis en place en fonction du nombre d'échanges effectués, pour arriver à un minimum de 5%. Les entreprises qui le souhaitent peuvent directement accéder à la tranche de commission la plus basse en versant un abonnement de 30€ par mois.

Si la vocation initiale de BarterLink est de faire des affaires, la volonté du réseau est plutôt de promouvoir les collaborations inter-entreprises et l'économie locale. BarterLink propose des services innovants en France, malgré le renom de l'économie partagée à l'étranger, et pourrait bientôt s'associer avec des acteurs nationaux après avoir fédéré le territoire néo-aquitain.

Yoan Denéchau

Crédit Photo : Yoan Denéchau

Publié sur aqui.fr le 30/04/2019

[Url de cet article](#)